



FOYER POUR TOUS
1, Place Albert Rivet
38770 LA MOTTE D'AVEILLANS

Tél : 04 76 30 67 55 // Tél port : 06 83 03 09 55
Téléphone accueil des accueils de Loisirs : 04 76 30 48 60
(pendant les horaires d'ouverture des accueils de Loisirs,
en dehors des repas)
Mail : foyerpourtous@free.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (saison 2024 / 2025)
DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES « MERCREDIS LOISIRS »
ET DES VACANCES SCOLAIRES

1. FONCTIONNEMENT

- Fonctionnement des « Mercredis Loisirs » :

De 7h30 à 18h00 (pour la formule "JOURNEE")

De 7h30 à 11h30 (pour la formule "MATINEE SANS REPAS")
De 7h30 à 13h30 (pour la formule "MATINEE AVEC REPAS")

De 11h30 à 18h00 (pour la formule "APRES MIDI AVEC REPAS")
De 13h30 à 18h00 (pour la formule "APRES MIDI SANS REPAS")

Les arrivées et départs des enfants peuvent être échelonnés entre 7h30 et 9h le matin, et entre 17h et 18h le soir

- Fonctionnement de l'accueil de loisirs des vacances scolaires :

De 8h00 à 18h00 : accueil à la JOURNEE
De 13h30 à 18h00 : accueil à la DEMI-JOURNEE APRES MIDI

Les arrivées et départs des enfants peuvent être échelonnés entre 8h et 9h le matin, et entre 17h et 18h le soir

2. INSCRIPTION

- Inscription à l'accueil de loisirs des Mercredis :
doit impérativement s'effectuer directement auprès du Foyer Pour Tous.
(Aucune inscription ne pourra se faire auprès des institutrices des différentes classes).

Les annulations concernant un Mercredi Loisirs de la semaine S doivent s'effectuer avant le mercredi midi de la semaine précédente S-1. Dans le cas contraire, le repas déjà commandé sera facturé.

Ces inscriptions peuvent s'effectuer de plusieurs façons :

- Sur rendez-vous (dans les bureaux du Foyer Pour Tous) afin de compléter le fichier informatique : inscription à l'année ou selon un planning défini

Révision : Août 2024

- En contactant le Foyer Pour Tous par mail avant le mardi midi, lors de la semaine précédant le mercredi envisagé
- Via le portail famille : <https://foyer-pour-tous.portail-defi.net/admin>

(En dehors de ces temps d'inscription et dans la mesure des capacités d'accueil, les enfants pourront être accueillis avec un repas fourni par la famille)

A noter que les enfants ne seront acceptés à l'accueil de loisirs uniquement si le dossier d'inscription est dûment complété.

- Inscription à l'accueil de loisirs des vacances scolaires :
 - Sur rendez-vous (dans les bureaux du Foyer Pour Tous) afin de compléter le fichier informatique, avant le mardi précédant la semaine d'accueil de loisirs
 - Via le portail famille : <https://foyer-pour-tous.portail-defi.net/admin>

Les annulations concernant l'accueil de loisirs ne donneront lieu à un remboursement ou avoir seulement sur présentation d'un certificat médical.

3. ADHESION, TARIFICATION & FACTURATION

L'inscription de l'accueil de loisirs des Mercredis Loisirs et des vacances scolaires n'est envisageable que si l'adhésion au Foyer Pour Tous est réglée pour la saison 2024/2025. Si vous n'êtes pas adhérent au FPT, cette dernière sera calculée et rajoutée sur votre première facture.

La tarification s'effectue en fonction du quotient familial de la CAF (QF) et du lieu de résidence de la famille (renseignements auprès du bureau du Foyer Pour Tous).

Cette tarification sera appliquée **seulement si un justificatif de votre quotient familial datant de moins de 2 mois est fourni au FPT. Sans ce document, il vous sera facturé sur la tranche la plus haute du quotient familial.**

La facturation sera établie à chaque fin de mois et le règlement devra s'effectuer à réception de la facture.

Toute facture non réglée dans les délais impartis entraînera l'annulation de l'inscription de votre (vos) enfant(s).

4. MODALITES ET LIEU D'ACCUEIL

- « Mercredis Loisirs » :
 - Pour la formule "JOURNEE", les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h dans la salle "accueil périscolaire" et déjeunent à midi dans la salle de cantine.
 - Pour la formule "MATINEE SANS REPAS", les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h dans la salle "accueil périscolaire" et doivent être récupérés à 11h30 dans la salle "accueil périscolaire".
 - Pour la formule "MATINEE AVEC REPAS", les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h dans la salle "accueil périscolaire", déjeunent à midi dans la salle de cantine et doivent être récupérés à 13h30 dans la salle "accueil périscolaire"

- Pour la formule ‘‘APRES-MIDI AVEC REPAS’’, les enfants sont accueillis à 11h30 dans la salle ‘‘ accueil périscolaire’’ située à l’entrée de la cour Ouest (portail vert de l’école élémentaire de la Motte d’Aveillans) et déjeunent à midi dans la salle de cantine.
- Pour la formule ‘‘APRES-MIDI SANS REPAS’’, les enfants sont accueillis à 13h30 dans la salle ‘‘ accueil périscolaire’’ située à l’entrée de la cour Ouest (portail vert de l’école élémentaire de la Motte d’Aveillans).

➤ Accueil de loisirs des vacances scolaires :

- Les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis dans la salle ‘‘ accueil périscolaire’’ entre 8h et 9h
- Les enfants de 7 à 11 ans sont accueillis dans la salle des maitres entre 8h et 9h

→ Le soir, les familles viennent récupérer les enfants entre 17h et 18h dans la salle ‘‘ accueil périscolaire’’ ou dans la cour.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter les lieux sans être accompagné d’un adulte responsable (sauf notification spécifique de la famille : « autorisé à rentrer seul. »)

5. RAPPEL DE BONNE CONDUITE

Pour les enfants ‘‘perturbateurs’’ du bon fonctionnement des accueils de loisirs (Mercredis Loisirs et vacances scolaires), le Foyer Pour Tous se réserve le droit de prononcer une exclusion temporaire de ces enfants aux services des accueils de loisirs.

6. ASSURANCE

Le Foyer Pour Tous a souscrit une assurance Responsabilité civile auprès de GROUPAMA.

7. RETARD

Tout retard doit rester exceptionnel, cependant en cas de neige ou problème de circulation....., si vous jugez arriver après 18h, nous vous demandons de prévenir l’accueil de loisirs en téléphonant pendant les horaires de fonctionnement au 04 76 30 48 60 (ou à défaut au 06 83 03 09 55).

